



LE RAPPORT D'EXPERTS

**80 ANS D'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.
NOUS CONSTRUONS NOTRE AVENIR ENSEMBLE**

MODÉL D'ONU EN CRIMÉE (24-26 OCTOBRE 2025)

Les auteurs:

Les membres de comité d'organisation

«Modél d'ONU en Crimée»

Mbanzany Anguélina Sérguéévna

Khmil Irina Vladimirovna

LE CONTENU:

1. L'histoire de la creation d'ONU	3
2. La structure d'ONU.....	8
3. Les prancipaux domaines d'action des Nations Unies.....	10
4. L'évaluation de rôle et des activités de l'ONU.....	13
5. La réforme de l'union de sécurité.....	14
Les questions à examiner.....	18
La littérature et les lignes utiles.....	19
Les états recommandés.....	21

1. L'HISTOIRE DE LA CRÉATION D'ONU

2025 marque le 80e anniversaire de la fin du conflit armé le plus sanglant de l'histoire de l'humanité-la Seconde guerre mondiale. La création d'une organisation internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité, l'Organisation des Nations Unies, et l'adoption de sa Charte, ont été l'un des principaux résultats juridiques internationaux du conflit. Le débat actif sur la création d'une organisation internationale de maintien de la paix et de la sécurité a eu lieu à la phase finale de la Seconde guerre mondiale – 1943-1945.

Conférence de Saint-James (Londres). À la suite de ses travaux, 12.06.1941, une Déclaration a été signée, dans laquelle la vision de l'ordre mondial d'après-guerre a été exprimée, devenant ainsi la première conférence intersyndicale sur les objectifs et les principes des puissances alliées pendant la seconde guerre mondiale.

Les principales dispositions de la Déclaration sont les suivantes:

1. Les parties ont réaffirmé leur Alliance et promis de s'entraider dans la guerre contre l'Allemagne et l'Italie, en appliquant «le maximum de leurs capacités respectives».

2. Les alliés se sont engagés à ne pas conclure de paix séparée, affirmant qu'il ne peut y avoir de paix tant que la menace de domination des pays de l'Axe ne sera pas passée.

3. La seule base sûre d'une paix durable est la coopération volontaire des peuples libres dans un monde où tous peuvent bénéficier des avantages économiques et sociaux. L'intention des États de travailler ensemble avec d'autres peuples libres, tant en temps de guerre qu'en temps de paix, a été exprimée pour atteindre cet objectif. En outre, il convient de noter l'adoption de la Charte Atlantique 14.08.1941 par deux États – les États-Unis et la Grande-Bretagne. Le document confirmait «certains principes généraux de la politique nationale des États-Unis et du Royaume-Uni, les principes sur lesquels ils construisaient leurs espoirs pour un avenir meilleur dans le monde».

La Charte se composait de huit points:

1. Renonciation aux revendications territoriales.

2. Refus de soutenir des changements territoriaux qui ne correspondent pas à la volonté librement exprimée des peuples concernés.

3. Le droit des Nations de choisir la forme du gouvernement, le rétablissement des «droits souverains et de l'autonomie des peuples qui en ont été privés par la force».

4. Libre accès de tous les pays au commerce mondial et aux matières premières.

5. Coopération économique mondiale pour améliorer le niveau de vie et le développement économique de tous les pays.

6. «À l'abri du besoin et de la peur» est l'espoir d'une paix qui permette à tous les États de vivre en sécurité et de faire en sorte que tous puissent vivre «sans crainte ni besoin».

7. «Liberté des mers» est un monde qui permettra à tous les peuples de naviguer librement, sans aucun obstacle, sur les mers et les océans.

8. Désarmement des États agresseurs, désarmement général après la guerre. 01.01.1942 les États-Unis, le Royaume-Uni, l'URSS et la Chine ont signé la Déclaration des Nations Unies, à laquelle 22 autres États ont adhéré. Par cet important document, les États signataires se sont engagés solennellement à faire tout leur possible pour parvenir à la victoire et à ne pas conclure de paix séparée. La déclaration utilise pour la Première fois le nom «Nations Unies». Par la suite, 21 autres États ont adhéré à la Déclaration.

01.01.1942 année les Etat Unies, le Royaume-Uni, l'USSR, la Chine signé la Déclaration des Nations Unies, à laquelle ont adhéré 22 autres États. Par cet important document, les États signataires se sont engagés solennellement à faire tout leur possible pour parvenir à la victoire et à ne pas conclure de paix séparée.

La conférence d' Yalta (février 1945 r.)

L'accord final sur la création de l'ONU, les bases normatives et procédurales de son travail, la Charte des Nations Unies, ainsi que les questions fondamentales de la sécurité collective a eu lieu **en février 1945 pendant la conférence de Yalta**. C' était à Yalta qu'a été convenue la question d'urgence de la procédure de vote au conseil de Sécurité et de l'approbation du droit de veto. Yalta a également discuté d'une autre des questions les plus complexes de la sécurité juridique internationale:

- l'interdiction de l'agression et de la guerre d'agression en tant qu'autorité de la nouvelle organisation universelle.

Les principales décisions relatives au futur tribunal militaire international prises à Yalta sont les suivantes:

-le principe de la poursuite des criminels de guerre «de l'Allemagne nazie et des anciens États satellites de l'axe en Europe» a été convenu;

- il est convenu que les prisonniers de guerre doivent être jugés pour crimes de guerre;

- accord sur le principe de la compétence des crimes de guerre;

- il a été décidé que le procès contre les principaux criminels de guerre devrait avoir un caractère non seulement juridique, mais aussi politique.

Les réalisations intérieures de Yalta sont:

- accord final sur la création de l'ONU en tant qu'organisation universelle responsable de la paix et de la sécurité internationale;

- création d'un tout nouveau mécanisme de gouvernance juridique internationale – conseil de Sécurité de l'ONU;

- élargissement du système des sources du droit international, qui, outre les traités et coutumes traditionnels, comprend également les décisions des organes de la nouvelle organisation universelle (conseil de Sécurité de l'ONU et Assemblée générale des Nations Unies);

- parvenir à un accord de principe selon lequel les principes du respect de la souveraineté de l'état, de l'égalité des États dans les relations internationales et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'état constitueront la base du nouveau droit international;

- créer les conditions préalables à la formation d'un nouveau système de droit international en ce qui concerne l'émergence ultérieure de branches telles que le droit international humanitaire, le droit de la sécurité internationale et le droit pénal international.

Les décisions finales de la conférence de Yalta ont considérablement influencé la création de règlements qui sont devenus par la suite des normes internationales relatives

aux droits de l'homme en ce qui concerne la reconnaissance de l'illicéité des actes d'agression et de violence et la protection des civils par le droit international.

Le pacte d'ONU¹

Le résultat des travaux préliminaires de toutes ces conférences et l'approbation finale des dispositions sur les travaux de l'ONU à Yalta a été l'achèvement des travaux sur **de Charte d'ONU de la conférence de San Francisco (avril-juin 1945)**.

Au moment de la création de l'ONU, elle comprenait 51 pays. La Charte des Nations Unies comprend 19 chapitres et 111 articles. L'objectif «de créer les conditions dans lesquelles la justice et le respect des obligations découlant des traités et d'autres sources du droit international peuvent être respectés» a été énoncé dans le Préambule de la Charte.

Art. 1 de Charte d'ONU a les buts:

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et, à cette fin, prendre des mesures collectives efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix et réprimer les actes d'agression ou d'autres violations de la paix, et mener par des moyens pacifiques, conformément aux principes de justice et de droit international, le règlement ou le règlement de différends ou de situations internationales susceptibles d'aboutir à une rupture de la paix;

2. Développement de relations amicales entre les Nations sur la base du respect du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples et adoption d'autres mesures appropriées pour consolider la paix mondiale;

3. Mise en œuvre de la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire et promouvoir et promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion;

¹ Charte des Nations Unies (version intégrale. Nations Unies) [Электронный ресурс] URL: <https://www.un.org/ru/about-us/un-charter?ysclid=mchslqv1s4465621961>

4. Être un centre d'harmonisation de l'action des Nations dans la réalisation de ces objectifs communs.

Art. 1 de Charte d'ONU a les principes:

1. Égalité souveraine de tous les membres de l'ONU;

2. Respect scrupuleux des engagements pris pour leur garantir tous les droits et avantages découlant de l'appartenance à l'ONU;

3. Règlement Pacifique des différends internationaux de manière à ne pas compromettre la paix, la sécurité et la justice internationales;

4. Abstention des États dans les relations internationales de la menace ou de l'emploi de la force, à la fois contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout état, et de toute autre manière incompatible avec les objectifs de l'ONU;

5. Fournir toute l'assistance de l'ONU dans toutes les actions qu'elle entreprend conformément à la Charte, et s'abstenir d'aider tout état contre lequel l'ONU prend des mesures préventives ou coercitives;

6. Non-ingérence dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence interne de tout état.

2. LA STRUCTURE D'ONU²

L'assemblée générale³
<p>Elle est le principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU, composé de l'ensemble des 193 États membres. Les décisions sur des questions importantes telles que les recommandations relatives à la paix et à la sécurité, l'élection de nouveaux membres et les questions budgétaires sont prises à la majorité des deux tiers des États membres; les décisions sur d'autres questions sont prises à la majorité simple. Chaque année, l'assemblée générale élit son Président pour une nouvelle session. L'AG prend des décisions clés pour l'ONU, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nomination du secrétaire général sur recommandation du conseil de Sécurité; - élection des membres non permanents du conseil de Sécurité; - approbation du budget de l' ONU.
Conseil de sécurité⁴
<p>Conseil de sécurité несет главную ответственность за поддержание международного мира и безопасности. Состоит из 15 membres (5 membres permanents dotes de droit de véto и 10 impermanents), pour un MANDAT de deux ans. Il joue un rôle de premier plan dans la détermination de l'existence d'une menace à la paix ou d'un acte d'agression. Il encourage les parties au différend à le régler pacifiquement et recommande des méthodes de règlement ou des modalités de règlement. Dans certains cas, il peut autoriser le recours à la force pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. Les membres du conseil de Sécurité assument à tour de rôle la Présidence pendant un mois.</p>
Conseil économique et social
<p>Il est le principal organe chargé de coordonner, d'examiner les politiques et de formuler des recommandations sur les questions économiques, sociales et environnementales. S'emploie à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international. Il est le mécanisme central du système des Nations Unies et des institutions spécialisées, responsable des travaux dans les domaines économique, social et environnemental, et coordonne et dirige les travaux des organes subsidiaires et des groupes d'experts. 54 membres de GA est élu pour un MANDAT de trois ans. Le conseil économique et social est une plate-forme centrale pour l'examen et le débat sur le développement durable.</p>
Conseil de Tutelle
<p>Il est chargé de superviser l'administration des territoires sous tutelle. En 1994, tous les territoires sous tutelle avaient atteint l'autonomie ou l'indépendance, soit en tant qu'États indépendants, soit en s'unissant avec des pays voisins indépendants. Il a suspendu ses travaux le 01.11.1994.</p>

² Les organes principaux des Nations Unies // OON [Электронный ресурс] URL: <https://www.un.org/ru/about-us/main-bodies?ysclid=mchtug03kx95930743>

³ Assemblée générale des Nations Unies. // OON [Электронный ресурс] URL: <https://www.un.org/ru/ga/?ysclid=mchu5avd9e397711661>

⁴ Conseil de sécurité // OON [Электронный ресурс]. URL: <https://main.un.org/securitycouncil/ru>

Le Cour international⁵

C'est le principal organe judiciaire de l'ONU. Il s'acquitte de deux tâches principales: régler, conformément au droit international, les différends juridiques qui lui sont soumis par les États et donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont dûment demandées par les organes compétents et les institutions spécialisées de l'ONU. La cour internationale de Justice fonctionne conformément à son statut⁶.

Secrétariat⁷

Personnel international travaillant dans des institutions du monde entier et effectuant divers travaux quotidiens de l'ONU. Il sert également les autres organes principaux de l'ONU et met en œuvre les programmes et politiques adoptés par eux. Le secrétariat est dirigé par le secrétaire général d'ONU, qui est nommé par l'Assemblée GÉNÉRALE sur recommandation du conseil de sécurité pour un mandat de 5 ans avec possibilité de réélection pour un nouveau mandat. Le personnel des Nations Unies est recruté sur le plan international et local et est employé dans tous les lieux d'affectation des Nations Unies ainsi que dans les opérations de maintien de la paix.

Maintenant le secrétaire général – Antonio Guterich⁸.

⁵ Международный Суд ООН // ООН [Электронный ресурс]. URL: <https://www.un.org/ru/icj/?ysclid=mchvyyzkzc801188138>

⁶ Статут Международного Суда ООН. URL: <https://www.un.org/ru/icj/statut.shtml>

⁷ Secrétariat // ООН [Электронный ресурс]. URL: <https://www.un.org/ru/about-us/secretariat?ysclid=mchwd31mi1771786859>

⁸ Secrétaire général // ООН [Электронный ресурс]. URL: <https://www.un.org/sg/ru?ysclid=mchwdg7590957423252>

3. LES DIRECTIONS PRINCIPALES D'ONU

L'ONU coordonne ses activités avec les fonds, programmes, institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies. L'ONU elle-même fait partie du système des Nations Unies. La coopération entre les unités est essentielle pour atteindre les objectifs de l'Organisation tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le mandat de l' ONU s' élargit constamment et de nouvelles tâches lui sont assignées, qui ne sont pas reflétées dans la Charte. Par exemple, l' Organisation s' est fixé pour objectif d' instaurer un monde plus durable et a élaboré un plan d' action collectif pour ralentir le rythme des changements climatiques. À mesure que le nombre de problèmes auxquels l'humanité est confrontée augmente, les activités de l'ONU se développent également⁹.

Le maintien de la paix et de la sécurité¹⁰

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un outil important pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Leurs activités sont définies par un certain nombre de résolutions de l'Assemblée Générale adoptées conformément à la Charte. Les opérations de maintien de la paix ne sont pas prévues dans la Charte des Nations Unies elle-même. Cependant, ils peuvent être conditionnés par les objectifs et les principes de l'ONU, de sorte que le conseil de sécurité examine régulièrement la nécessité d'une mission de maintien de la paix.

Les droit des hommes¹¹

Le terme «droits de l'homme» est mentionné sept fois dans la Charte des Nations Unies, faisant de la Promotion et de la protection des droits de l'homme l'objectif principal et le principe directeur de l'ONU. La déclaration universelle des droits de l'homme a placé les questions relatives aux droits de l'homme dans le domaine du droit international en 1948.. L'ONU a assidûment rempli sa mission de protection des droits de l'homme en s'appuyant sur les instruments juridiques depuis.

L' aide humanitaire ¹²

L'un des objectifs statutaires de l'ONU est de «mettre en œuvre la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle et humanitaire». L'ONU a entrepris cette tâche pour la première fois depuis la Seconde guerre mondiale sur un continent européen dévasté qu'elle a aidé à

⁹ Notre action// OON. URL: <https://www.un.org/ru/our-work?ysclid=mcje4ee7te697662879>

¹⁰Maintenir la paix et la sécurité internationales. // OON. URL: <https://www.un.org/ru/our-work/maintain-international-peace-and-security>

¹¹ Protéger les droits de l'homme. // OON. URL: <https://www.un.org/ru/our-work/protect-human-rights>

¹² Fournir de l'aide humanitaire. // OON. URL: <https://www.un.org/ru/our-work/deliver-humanitarian-aid>

reconstruire. La communauté internationale compte désormais sur l'ONU pour coordonner les opérations d'urgence et de secours à long terme, y compris les vivres, le logement, les fournitures médicales et l'appui logistique. Le bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui fait partie du Secrétariat de l'ONU, est chargé de rassembler les organisations humanitaires afin d'assurer une réponse cohérente aux situations d'urgence.

Le développement social et économique

La coopération dans la résolution des problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle et humanitaire est l'un des principaux objectifs statutaires de l'ONU (préambule et art. 1, par.3). Cette coopération, conformément à la Charte, doit viser à améliorer le niveau de vie, le plein emploi de la population et à promouvoir les conditions de progrès et de développement économiques et sociaux (art. 55). La Charte confie la responsabilité de la coopération économique et sociale internationale à l'Assemblée générale ET, sous sa direction, au conseil économique et social (art. 60). La conviction que, pour tous les peuples, le développement économique est l'un des moyens les plus sûrs d'atteindre la sécurité politique et économique et la stabilité sociale est un principe fondamental auquel adhèrent les États membres de l'ONU. L'ONU s'efforce constamment de faire en sorte que la croissance économique et la mondialisation soient axées sur le bien-être humain, l'élimination de la pauvreté, l'instauration de termes de l'échange équitables et l'allègement de la dette des pays pauvres. Les Nations Unies contribuent à la mise en œuvre de stratégies de développement centrées sur l'individu, la famille et la société dans l'examen des problèmes sociaux. Elle s'intéresse à la santé et à l'éducation, aux questions de population et à la situation des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées et autres. La dynamique démographique ambiguë et contradictoire, l'évolution des tendances démographiques, l'urbanisation brutale et les migrations qui s'ensuivent constituent un problème relativement nouveau pour la communauté internationale.

Développement durable¹³

Le consensus selon lequel le meilleur moyen d'améliorer la vie des gens passe par un développement durable, c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins de la génération actuelle, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins, s'est formé au cours des dernières décennies dans le monde. Cette approche a été inscrite à l'ordre du jour international après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (sommet planète Terre) tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. En 2000 lors du sommet du millénaire des Nations Unies à New York, 189 dirigeants du monde ont adopté la Déclaration du millénaire, qui énonce les huit Objectifs du millénaire pour le développement économique et social que la communauté mondiale s'est engagée à atteindre d'ici à 2015. La résolution 70/1 de l'Assemblée GÉNÉRALE, qui énonce les objectifs de développement durable (odd) – un vaste programme d'action couvrant tous les domaines du développement social et économique, de l'équité sociale, de l'amélioration des institutions publiques et du

¹³ Promouvoir le développement durable// OON. URL: <https://www.un.org/ru/our-work/support-sustainable-development-and-climate-action>

développement des partenariats, a été adoptée en septembre 2015. Des aspects liés à la réalisation des objectifs de développement durable figurent dans les programmes de travail de presque toutes les entités des Nations Unies. En outre, les organismes des Nations Unies travaillent dans les domaines du financement international du développement, de l'aide publique au développement, du développement de la coopération Sud-Sud, du commerce et du développement, entre autres.

Le droit international¹⁴

L'objectif «de créer les conditions dans lesquelles la justice et le respect des obligations découlant des traités et d'autres sources du droit international peuvent être respectés» a été fixé dans le Préambule de la Charte des Nations Unies. Ainsi, dès les premiers jours de l'existence de l'ONU, la question du respect et du renforcement du droit international est une partie essentielle de ses activités. Ce travail est mené dans de nombreux domaines – cours, tribunaux, traités multilatéraux, ainsi qu'au conseil de sécurité, qui est notamment habilité à créer des opérations de maintien de la paix, à imposer des sanctions ou à autoriser le recours à la force en cas de menace à la paix et à la sécurité internationales. En tant que tel, la Charte des Nations Unies est un instrument du droit international et les États membres de l'ONU sont tenus de le respecter. La Charte des Nations Unies consacre les principes fondamentaux des relations internationales, de l'égalité souveraine des États à l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales.

¹⁴ Garantir le droit international. // OON. URL: <https://www.un.org/ru/our-work/uphold-international-law>

4. LA ROLE DE TRAVAI D'ONU

L'ONU est une organisation internationale universelle de premier plan, dotée d'une structure à plusieurs niveaux. Son importance ne doit pas être sous-estimée et surestimée. Malgré les divergences qui existent entre les États membres de l'ONU, l'organisation reste la seule plate-forme sur laquelle tous les États souverains du monde peuvent résoudre conjointement les problèmes mondiaux de l'humanité et les contradictions entre eux, discuter ensemble des questions de droit international et trouver ensemble des moyens de résoudre les problèmes mondiaux.

L'ONU demeure une plate-forme de dialogue essentielle et unique pour la consolidation de la paix, le développement durable et la protection des droits de l'homme. L'ONU aide les États à surmonter les horreurs des conflits et à construire une paix durable et durable.

L'ONU se bat pour la justice et assure la protection des droits de l'homme de manière cohérente. Elle documente les violations des droits de l'homme dans le monde entier, assure une protection fiable, encourage le respect des normes et normes internationales et aide les États à mettre en œuvre des réformes dans plus de 90 États. Les organismes des Nations Unies ont aidé les États à développer leur potentiel économique et social en établissant des normes de développement durable au cours des huit dernières décennies.

5. LA RÉFORME DE L'UNION DE SÉCURITÉ

L'année 2025 marque le quatre-vingtième anniversaire de la Fondation de l'Organisation des Nations Unies et de la victoire de la communauté internationale dans la guerre contre le fascisme. Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a toujours prôné le multilatéralisme et s'est attachée à instaurer la paix dans un environnement international en mutation depuis des décennies. En tant qu'élément central du mécanisme international de sécurité collective, le conseil de Sécurité a le devoir de préserver l'unité, de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et de répondre aux attentes de la communauté internationale. Malheureusement, les pratiques éprouvées et efficaces sont constamment rejetées. La division et l'affrontement remplacent l'unité et la coopération. L'inaction du conseil face à de graves crises suscite de plus en plus de critiques de la part des États membres.

Cette situation doit changer. Le conseil de Sécurité doit revenir à la procédure appropriée pour régler les problèmes liés aux foyers de tension par la coopération multilatérale et s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées. La composition actuelle du conseil de Sécurité reflète la situation géopolitique de 1945. L'élargissement du conseil de Sécurité en 1963-1965 n'a pas beaucoup changé la situation. La composition actuelle du conseil ne reflète plus le monde dans lequel 142 nouveaux pays se sont joints à l'ONU depuis 1945. L'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, en particulier, ne sont pas représentées au conseil dans la mesure requise par leur situation actuelle et demandent donc que la composition du conseil soit adaptée aux nouvelles réalités.

En l'absence de réforme du conseil de Sécurité, il existe un risque que les processus de prise de décisions soient déplacés. Une telle concurrence n'est dans l'intérêt de personne. Que peut-on faire pour renforcer le rôle et la solidarité du conseil de Sécurité afin qu'il puisse s'acquitter plus efficacement de sa responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales?

L'Assemblée générale a décidé d'entamer, en séance plénière officieuse de sa soixante-troisième session, des négociations intergouvernementales sur la question de la

représentation équitable au conseil de Sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que sur d'autres questions ayant trait au conseil, conformément aux propositions des États membres, dans un esprit de bonne foi et de respect mutuel et dans un esprit d'ouverture, d'ouverture et de transparence, en vue de parvenir à une solution susceptible d'obtenir l'adhésion politique la plus large possible des États membres (décision 62/557) à sa soixante-deuxième session.

L'Assemblée générale a pris une décision à chaque session (décision 63/565 B, 64/568, 65/554, 66/566, 67/561, 68/557, 69/560, 70/559, 71/553, 72/557, 73/554, 74/569, 75/569, 76/572, 77/559 et 78/561) à l'issue des négociations intergouvernementales. Les chefs d'état et de gouvernement représentant les peuples du monde ont réitéré leur appel à la réforme des trois principaux organes de l'Organisation des Nations Unies et se sont engagés à «relancer le débat sur la réforme du conseil de Sécurité» dans la Déclaration sur la célébration du 75e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (a/RES/75/1 du 21 septembre 2020).

Il est indiqué que «Après des décennies de débats, la plupart des États membres reconnaissent maintenant que le conseil de Sécurité pourrait être rendu plus représentatif au XXIe siècle, par exemple en élargissant, y compris en améliorant la représentation de l'Afrique, et en prenant des mesures plus systématiques pour attirer davantage l'attention à la table des négociations» dans le rapport du secrétaire général de l'organisation des Nations Unies intitulé «Notre ordre du jour commun», entre autres. Les États membres de l'ONU ont les positions similaires suivantes sur la réforme du conseil de sécurité des Nations Unies:

1. la Réforme du conseil de Sécurité de l'ONU est dans l'intérêt des États membres et du système des Nations Unies dans son ensemble.

2. la Réforme du conseil de Sécurité est un processus engagé par les États membres.

3. la Réforme du conseil de Sécurité doit garantir un fonctionnement sans exclusive, représentatif, efficace, démocratique et responsable du conseil.

4. l'objectif de la réforme est de rendre le conseil plus «représentatif, efficace et transparent, ce qui signifie qu'il sera plus efficace, plus légitime et plus efficace dans la

mise en œuvre de ses décisions», comme le prévoit le document Final du sommet mondial de 2005.

5. On s'accorde De plus en plus à reconnaître la nécessité d'accroître la représentation des pays en développement et des petits et moyens États, y compris des petits États insulaires en développement (PEID).

6. les États membres reconnaissent et appuient davantage la volonté légitime des pays africains de jouer leur rôle légitime sur la scène mondiale, notamment en renforçant leur présence au conseil de Sécurité, comme en témoigne le consensus Ezulwin (Ezulwin) et la déclaration de Syrte (Sirte), adoptées par l'Union Africaine en 2005. L'élimination des injustices historiques à l'égard de l'Afrique était considérée comme une priorité, et plusieurs délégations ont souligné que l'Afrique devait être traitée comme un cas particulier.

7. les États membres ont réaffirmé la nécessité d'appliquer pleinement les dispositions de la Charte des Nations Unies et, dans ce contexte, la plupart ont mentionné l'application intégrale et cohérente de l'article 27.3).

8. Pour améliorer les perspectives de réforme dans les meilleurs délais, il est essentiel de poursuivre une interaction active et constructive.

9. le sentiment d'urgence de la réforme du conseil de Sécurité, Exprimé dans le cadre du processus IGN (DIH) et du débat général de La semaine de haut niveau, s'est accru. Bien qu'il existe un large éventail d'opinions sur la réforme du conseil de Sécurité, en particulier en ce qui concerne les Catégories de membres, le droit de veto et la représentation régionale, de nombreux États membres ont exprimé la nécessité d'avancer dans le débat sur ces trois questions. Les désaccords se résument principalement à ce qui suit: Plusieurs délégations, notamment Le groupe L. 69, le groupe du Benelux, le groupe des quatre et le Groupe des pays Nordiques, ont demandé à maintes reprises l'adoption d'un document de synthèse unique, assorti d'une attribution, sur la base duquel les négociations sur le droit international humanitaire (négociations fondées sur le texte) devraient se poursuivre. Le groupe des pays africains et le groupe des pays arabes sont favorables à la nécessité de s'entendre d'abord sur les principes de la réforme, en particulier sur le modèle de la réforme, avant d'entamer des négociations sur la base d'un

texte. Un état membre a retiré sa proposition de passer à des «négociations axées sur le texte» afin de faire progresser la réforme.

La Russie préconise un conseil de Sécurité plus représentatif, avec de nouveaux membres du groupe des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui peuvent légitimement prétendre à un rôle plus important dans les affaires mondiales, compte tenu de l'ordre mondial multipolaire naissant.

LES QUESTIONS RÉCOMENDÉES POUR LES ÉTATS

Pour les états qui participent à l'Assemblée Générale d'ONU

1. Adhésion de l'état à l'ONU. Raisons, caractéristiques, objectifs de la participation à l'ONU;
2. Les principales orientations du travail de l'état à l'ONU. Succès, réalisations et échecs. Plans pour l'avenir
3. Participation de l'état aux organes et organisations des Nations Unies.
4. Participation aux principales conventions de l'ONU

Pour les états qui participent à l'Union de sécurité d'ONU

1. Propositions constructives pour la réforme du conseil de sécurité de l'ONU
2. Questions relatives à l'élargissement du conseil de sécurité
3. Questions à examiner au conseil de sécurité des Nations Unies
4. Obligation des décisions du conseil de sécurité de l'ONU pour les États membres de l'ONU

LA LITTÉRATURE RÉCOMMANDÉE

1. Устав Организации Объединенных Наций (Принят в г. Сан-Франциско 26.06.1945) // Сборник действующих договоров, соглашений и конвенций, заключенных СССР с иностранными государствами, Вып. XII, — М., 1956, с. 14 – 47.
2. Всеобщая декларация прав человека. Принята резолюцией 217 А (III) ГА ООН от 10.12.1948 г. URL: https://www.un.org/ru/documents/decl_conv/declarations/declhr.shtml?ysclid=mcjfp2jp5n5181685215
3. Декларация тысячелетия Организации Объединенных Наций. Принята резолюцией 55/2 Генеральной Ассамблеи от 08.09.2000 г. URL: https://www.un.org/ru/documents/decl_conv/declarations/summitdecl.shtml?ysclid=mcjfb73qel454671380
4. Резолюция «Преобразование нашего мира: Повестка дня в области устойчивого развития на период до 2030 г.» принята ГА ООН 25.09.2015 г. А/70/L.1) 70/1. URL: https://www.un.org/en/development/desa/population/publications/2030_Agenda_ru.pdf?ysclid=mcjfe59nzp594078167; Цели в области устойчивого развития. URL: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/ru/sustainable-development-goals/?ysclid=mcjfd0vwx143260404>
5. Чернядьева Н.А., Васильева Ю.В. Влияние Ялтинской конференции на развитие современного международного права // Вестник Пермского университета. Юридические науки. 2021. № 52. С. 394-423.
6. Организация Объединенных Наций [Электронный ресурс] URL: <https://www.unon.org/ru>
7. 80 лет ООН. Строим наше будущее вместе. URL: <https://www.un.org/ru/UN80?ysclid=mchilmlaub280134257>
8. Генеральный секретарь. // ООН. URL: <https://www.un.org/sg/ru?ysclid=mchwdg7590957423252>

9. Главные органы. // ООН. URL: <https://www.un.org/ru/about-us/main-bodies?ysclid=mchtug03kx95930743>
10. Годы подготовки — история Устава ООН // ООН. URL: <https://www.un.org/ru/about-us/history-of-the-un/preparatory-years>
11. История Организации Объединенных Наций // ООН. URL: <https://www.un.org/ru/about-us/history-of-the-un?ysclid=mchjiw9ifu64471091>
12. Лавров: ООН создавали для «спасения человечества от ада, а не строительства рая». URL: <https://tass.ru/politika/15858211?ysclid=mcksz855r6696940210>
13. Международный Суд ООН. URL: <https://www.un.org/ru/icj/?ysclid=mchvyyzkzc801188138>
14. Можно ли представить мир без ООН? URL: <https://globalaffairs.ru/articles/mozhno-li-predstavit-mir-bez-oon/?ysclid=mckt7m209i426716245>
15. О нашей работе. // ООН. URL: <https://www.un.org/ru/our-work?ysclid=mcje4ee7te697662879>
16. Работа Генеральной Ассамблеи. // ООН. URL: <https://www.un.org/ru/ga/?ysclid=mchu5avd9e397711661>
17. Секретариат. // ООН. URL: <https://www.un.org/ru/about-us/secretariat?ysclid=mchwd31mi1771786859>
18. Совет Безопасности. // ООН. URL: <https://main.un.org/securitycouncil/ru>
19. Статут Международного Суда ООН. URL: <https://www.un.org/ru/icj/statut.shtml>
20. Статья Министра иностранных дел Российской Федерации С.В. Лаврова, журнал «Россия в глобальной политике», 04.02.2025. URL: https://www.mid.ru/ru/foreign_policy/news/1994357/
21. Экономический и Социальный Совет. URL: <https://ecosoc.un.org/ru>

**LES ÉTATS RÉCOMMANDÉS POUR LES PARTISIPER À
L'ASSAMBLÉE GÉNÉRALE D'ONU**

Azerbaïdjan	Lituanien
Arménie	Lettonie
Albanie	Mexique
Argentine	Maroc
Australie	Moldavie
Biélorussie	Mongolie
Belgique	Norvège
Bulgarie	Nouvelle-Zélande
Grande-Bretagne	Émirats arabes Unis
Grèce	Pologne
Allemagne	Portugal
Danemark	Pérou
Égypte	Fédération de Russie
Jordanie	Roumanie
Inde	Arabie Saoudite
Iran	Serbie
Irlande	Singapour
Israël	Taiwan
Italie	Turquie
République De Corée	France
République Du Congo	Croatie
Chine	Chili
Kirghizie	Suède
Canada	Estonie
Cuba	Japon